

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION**1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Nom du produit : Daraclean 282
Code du produit : Non disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant	Distributeur
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300	

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE**

Les dangers indiqués pour ce SDS s'appliquent au produit à pleine concentration. En diluant le produit, les dangers seront réduits. Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur de déterminer l'équipement de protection individuel et les mesures de sécurité nécessaires lors de l'utilisation du produit dilué.

Classification GHS

Skin Irrit. 2
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**Étiquetage GHS**

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

: Danger

Mentions de danger (GHS) :

: Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (GHS) :

: Se laver les mains minutieusement après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/international.

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCE

Non applicable

3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle	(n° CAS) 112-34-5	3.00
Triéthanolamine	(n° CAS) 102-71-6	1.20
Hydroxyde de potassium	(n° CAS) 1310-58-3	0.90
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole de sodium	(n° CAS) 64665-57-2	0.51
Monoéthanolamine	(n° CAS) 141-43-5	0.50
d-Limonène	(n° CAS) 5989-27-5	0.50
Morpholine	(n° CAS) 110-91-8	0.40
Benzothiazole-2-thiol	(n° CAS) 149-30-4	0.20

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le renversement de ce produit constitue un danger de glisser.

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (112-34-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm (fraction inhalable et vapeur)
OSHA	Non applicable	
Triéthanolamine (102-71-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
OSHA	Non applicable	
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
ACGIH	Limite ACGIH (mg/m ³)	2 mg/m ³
OSHA	Non applicable	
USA - NIOSH	NIOSH REL (limite) (mg/m ³)	2 mg/m ³
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium (64665-57-2)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Monoéthanolamine (141-43-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	3 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	6 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	6 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	3 ppm
USA - IDLH	US IDLH (ppm)	30 ppm

Daraclean 282

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Monoéthanolamine (141-43-5)		
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	8 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	3 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	15 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	6 ppm

d-Limonène (5989-27-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

Morpholine (110-91-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	70 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	20 ppm
USA - IDLH	US IDLH (ppm)	1400 ppm (10% LIE)
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	70 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	20 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	105 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	30 ppm

Benzothiazole-2-thiol (149-30-4)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres renseignements	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide à faible viscosité
Couleur	: Jaune
Odeur	: Agrume
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12,5
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Initial: 100 °C (212 °F)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,03
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Teneur en COV : 42,03 g/l

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Acides forts. Bases fortes. Agents réducteurs puissants. Oxydants puissants.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé

Daraclean 282	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (112-34-5)	
DL50 orale rat	5660 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2700 mg/kg
Triéthanolamine (102-71-6)	
DL50 orale rat	4190 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20 ml/kg
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 orale rat	284 mg/kg
Monoéthanolamine (141-43-5)	
DL50 orale rat	1720 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1000 mg/kg

Daraclean 282

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

d-Limonène (5989-27-5)	
DL50 orale rat	4400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg

Morpholine (110-91-8)	
DL50 orale rat	1050 mg/kg
DL50 cutanée lapin	310 - 810 mg/kg
CL50 inhalation rat	8000 ppm/8h

Benzothiazole-2-thiol (149-30-4)	
DL50 orale rat	100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Selon les résultats des tests, ce produit provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triéthanolamine (102-71-6)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

d-Limonène (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité

Morpholine (110-91-8)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Benzothiazole-2-thiol (149-30-4)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	---

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Daraclean 282	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Daraclean 282	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé pour le transport
 DOT (non-vrac) : Non réglementé pour le transport
 TMD : Non réglementé pour le transport
 IATA : Non réglementé pour le transport
 IMDG : Non réglementé pour le transport

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres renseignements : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

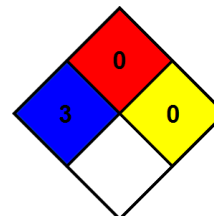
15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des États-Unis (TSCA).

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances), sauf:

LZ-Z 1	RR-10545-3
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (112-34-5)	
Flag réglementaire EPA TSCA	T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA Y2 - Y2 - indique un polymère exempt qui est un polyester et qui est fabriqué seulement à partir de réactifs qui sont inclus dans une liste spécifique de réactifs liés à une faible préoccupation et comportant un des critères d'admissibilité à la règle d'exemption
Benzothiazole-2-thiol (149-30-4)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1,0 %

Danger pour la santé NFPA : 3
 Danger d'incendie NFPA : 0
 Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

Daraclean 282

Réglementations nationales ou locales : Ce produit contient des produits chimiques reconnus dans l'État de Californie comme étant susceptible de causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Daraclean 282

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission : 09/01/2016
Date de révision : 07/12/2021
Autres renseignements : Aucun(e).

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.